

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 11 juin 2024 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette

Conseiller #2 - monsieur Jacques Séguin

Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné

Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre

Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

4. Demande de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges - Contribution à la campagne de financement

4.2 École secondaire Soulanges – Collation des grades 2023-2024

4.3 Agricultrices Montérégie Ouest – Gala Hommage aux agricultrices

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

5.2 Dépôt au conseil d'une correspondance en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

5.3 Constat de vacance au poste de conseiller - siège #6

5.4 Autorisations au Club multisports Val-des-Prés

5.5 Autorisation à l'école du Val-des-Prés

5.6 Octroi de contrat – Analyses d'eau de la piscine municipale

5.7 Inscription à la Rencontre régional - Ministère affaires municipales et habitation et Autorisation - Utilisation du véhicule de la municipalité

5.8 Autorisation de paiement – Achat de gravier

5.9 Adoption de la politique sur la prévention de la fraude

5.10 Octroi de contrat – Service de sauveteur à la piscine

5.11 Autorisation de dépenses - Réparations tracteur New Holland

5.12 Autorisation d'embauche d'un candidat aux postes d'animateur au camp de jour - été 2024 et de sauveteur à la piscine – été 2025

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Travaux publics

7.1 Installation de mesures de ralentissement – 4e Rang, Domaine des Pins et 2e Rang

7.2 Appels d'offre sur invitation – Contrat de déneigement

8. Incendie

Maire

Greffier-trésorier

9. Arts, culture et loisirs

9.1 Fête nationale 2024 - Nomination d'un membre au comité et collaboration de bénévoles

9.2 Fête nationale 2024 – Horaire des festivités

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

12. Questions des citoyens

13. Levée de la séance

24-06-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour avec la modification suivante au point 5.3 ;

Constat de vacance au poste de conseiller - siège #5

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre ayant voté contre

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024

24-06-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Louis-Philippe Thauvette et Mario Pitre ayant voté contre

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges - Contribution à la campagne de financement

24-06-03 CONSIDÉRANT QUE la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges est présentement en campagne de financement afin de préserver la gratuité de ses services de soins aux résidents de la région et de ses environs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offre son appui à la Maison depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité par la résolution numéro 23-11-04.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

DE faire un don au montant de 250\$ à la Fondation de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

Maire

Greffier-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.2 École secondaire Soulanges – Collation des grades 2023-2024

24-06-04 CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Soulanges organise une collation des grades 2023-2024 pour les finissants de cinquième secondaire;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Soulanges a transmis une demande de commandite à la municipalité afin de souligner les efforts soutenus des élèves durant leurs parcours scolaire;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité par la résolution numéro 23-11-04.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de l'école secondaire Soulanges ;

D'autoriser l'administration à verser au nom de la Municipalité un montant de 200.00\$ à l'école secondaire Soulanges dans le cadre de la collation des grades 2023-2024 visant à souligner les efforts soutenus des finissants de cinquième secondaire durant leur parcours scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.3 Agricultrices Montérégie Ouest – Gala Hommage aux agricultrices

24-06-05 CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Agricultrices Montérégie-Ouest tiendra leur 25e gala << Hommage aux agricultrices >> le 5 octobre 2024 afin de souligner l'implication de plusieurs agricultrices qui se sont démarqués au fil des années dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE Agricultures Montérégie-Ouest a transmis une demande de commandite à la municipalité pour cet évènement ;

CONSIDÉRANT l'importante vocation agricole du territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité par la résolution numéro 23-11-04.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de Agricultrices Montérégie Ouest ;

D'autoriser l'administration à verser au nom de la Municipalité un montant de 300.00\$ à Agricultrices Montérégie Ouest dans le cadre de leur 25e gala << Hommage aux agricultrices>>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

24-06-06 IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU,

Maire

Greffier-trésorier

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 308 835.15 \$.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Mario Pitre ayant voté contre

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, François Day, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

5.2 Dépôt au conseil d'une correspondance en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. e-2.2), le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil une lettre de démission reçue le 15 mai 2024 de madame Geneviève Raymond à titre de conseillère au siège #5, tel qu'annoncé en fin de séance ordinaire, le 14 mai 2024.

5.3 Constat de vacance au poste de conseiller - siège #5

Considérant le dépôt séance tenante de la lettre de démission de madame Geneviève Raymond à titre de conseillère au siège #5 et en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (c. e-2.2), ci-après appelée LERM, le directeur général et greffier-trésorier donne avis au conseil de la vacance du poste de conseiller du siège #5 en date de la fin de séance ordinaire du 14 mai 2024.

Considérant qu'en vertu de l'article 335 de la LERM, la vacance du poste est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, une élection partielle doit conséquemment se tenir et ce, dans les 4 mois du présent avis de vacance donné, tel que prescrit à l'article 339 de la LERM.

Et considérant le même article 339, le directeur général et greffier-trésorier informe le conseil municipal qu'il doit leur confirmer la date du scrutin d'ici 30 jours, soit avant le 11 juillet 2024.

5.4 Autorisations au Club multisports Val-des-Prés

24-06-07

CONSIDÉRANT QUE le Club multisports Val-des-Prés a transmis une demande à la municipalité pour l'utilisation de son terrain de baseball et du Centre Michel Lefebvre pour la tenue de leurs activités de baseball pour la période couvrant mi-juin à mi-août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Club tiendra ses activités chaque jeudi soir.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

DE permettre au Club multisports Val-des-Prés d'utiliser le terrain de baseball chaque jeudi soir de la mi-juin à la mi-août 2024;

Maire

Greffier-trésorier

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer avec le Club multisports Val-des-Prés une entente de location du Centre Michel Lefebvre pour la période couvrant mi-juin à mi-août 2024;

DE demander la participation des pompiers du service incendie de Sainte-Justine-de-Newton à une partie de baseball amicale avec les jeunes au dernier jeudi du mois d'août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.5 Autorisation à l'école du Val-des-Prés

24-06-08 CONSIDÉRANT la demande de l'école du Val-des-Prés d'utiliser la piscine municipale pour une activité avec ses élèves le 21 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture au public de la piscine ne sera pas encore faite à cette date ;

CONSIDÉRANT QU'un sauveteur fera la surveillance à la piscine, sous la responsabilité et au frais de l'école du Val-des-Prés, lors de cette journée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

D'autoriser l'utilisation de la piscine municipale le 21 juin 2024 par l'école du Val-des-Prés pour une activité avec ses élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.6 Octroi de contrat – Analyses d'eau de la piscine municipale

24-06-09 CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels exige que certains paramètres microbiologiques et physico-chimiques de l'eau de la piscine municipale doivent être analysés par un laboratoire accrédité;

CONSIDÉRANT l'analyse de trois soumissions reçues.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

QUE soit accordé à H2Lab le contrat d'analyse de cinq échantillonnages d'eau pour un coût total de 734.00 taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.7 Inscription à la Rencontre régional - Ministère affaires municipales et habitation et Autorisation - Utilisation du véhicule de la municipalité

24-06-10 CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation invite les membres des conseils municipaux de la région à participer à une rencontre portant sur les préoccupations du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la date de cette rencontre est le 18 juin 2024 au centre socioculturel de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

DE permettre aux membres du conseil de participer à la Rencontre régionale organisée par le Ministère affaires municipales et habitation;

D'autoriser les membres participants à utiliser le véhicule électrique de la municipalité pour le transport à la rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.8 Autorisation de paiement – Achat de gravier

24-06-11

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de gravier sur les chaussées est nécessaire afin de compléter les travaux de nivelage déjà entamés;

CONSIDÉRANT QUE l'achat supplémentaire de gravier nécessaire est estimé à 15 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible au budget 2024 pour le poste budgétaire 2 32000 621 – Gravier est inférieur au montant d'achat de gravier estimé de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'allouer au poste 2 32000 621 – Gravier une partie des fonds du poste budgétaire 02 32000 521 – Entretien des routes afin de rétablir l'équilibre des dépenses sans causer de déficit.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement pour l'achat de gravier pour un montant total de 15 000.00\$, taxes en sus à l'entreprise Construction DJL Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.9 Adoption de la politique sur la prévention de la fraude

24-06-12

CONSIDÉRANT le code d'éthique et de déontologie présentement en vigueur pour les employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'auditeurs BCGO à la Municipalité de mettre en place également une politique sur la prévention de la fraude.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

QUE la municipalité adopte la Politique sur la prévention de la fraude suivante :

1. Énoncé de principe

La Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton reconnaît l'importance de l'intégrité et de la transparence dans toutes ses activités. Elle doit voir à protéger ses revenus, ses renseignements exclusifs et ses actifs des conséquences des activités frauduleuse. Par conséquent, il est impératif d'adopter une politique de prévention de la fraude pour garantir une gouvernance efficace et responsable.

2. Objectifs

En harmonie avec le code d'éthique et de déontologie actuellement en vigueur pour les employés, la présente politique vise à guider les employés vers la prévention et la détection de fraude. Elle aide à promouvoir les comportements

Maire

Greffier-trésorier

organisationnels uniformes en mettant en évidence la responsabilité pour le développement de contrôles et les façons de rapporter les comportements frauduleux.

3. Définitions

Fraude : Désigne toute action délibérée visant à tromper ou à induire en erreur dans le but de réaliser un gain financier ou d'obtenir un avantage indu.

Contrôle interne : Désigne les politiques, les procédures et les pratiques mis en place par la Municipalité pour assurer la conformité aux lois et réglementations, la protection des actifs, la fiabilité des informations financières et l'efficacité et l'efficience des opérations.

Canal de signalement : Mécanisme sécurisé et confidentiel permettant aux employés et aux parties prenantes de signaler anonymement toute activité frauduleuse ou suspecte.

4. Principes directeurs

- Les employés doivent agir avec intégrité et respecter les normes éthiques dans toutes leurs interactions.
- La responsabilité et la transparence doivent être encouragées à tous les niveaux de la Municipalité, permettant ainsi une surveillance adéquate et une reddition de comptes efficace.
- Des mécanismes de surveillance efficaces doivent être en place pour détecter toute activité frauduleuse potentielle.
- Les employés doivent signaler à la direction générale tout cas de fraude soupçonnée conformément à la présente politique.
- Les employés qui signalent des incidents suspects conformément à la présente politique doivent traiter la question avec confidentialité. Toutes les personnes concernées par une situation signalée doivent respecter la réputation des individus.
- Les signalements malveillants seront examinés et des mesures disciplinaires pourraient être envisagées contre les employés qui les rapportent.
- La Municipalité protégera contre toutes représailles tout employé qui s'identifie et signale de bonne foi un cas soupçonné ou avéré de fraude.
- En cas de fraude avérée, les conséquences pour les employés coupables comprennent des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement et des mesures doivent être prises pour remédier aux préjudices subis et pour prévenir toute récidive.

5. Rôles et responsabilités

Direction générale

- Élaborer et mettre en œuvre des procédures de contrôles internes appropriés pour réduire les risques de fraude ;
- Sensibiliser les employés à la prévention de la fraude ;
- Signaler tout acte frauduleux et de mener une enquête rigoureuse, de prendre les mesures disciplinaires appropriées lorsqu'elles sont justifiées et de veiller à ce que toutes les modifications nécessaires soient apportées aux systèmes et aux procédures afin d'empêcher qu'une fraude similaire ne se reproduise ;

Maire

Greffier-trésorier

- Établir un canal de signalement confidentiel pour permettre aux employés de signaler toute activité frauduleuse ou suspecte en toute sécurité.

Employés

- S'assurer de bien connaître et de respecter la présente politique sur la prévention des fraudes et le code d'éthique et de déontologie en vigueur ;
- Signaler tout acte frauduleux soupçonné conformément au Code de conduite et à la présente politique comme il est décrit au paragraphe #2 ci-dessous. Au moment de signaler une fraude soupçonnée de façon anonyme, en protéger rigoureusement la confidentialité.

6. Entrée en vigueur :

Cette politique entre en vigueur immédiatement après son adoption

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.10 Octroi de contrat – Service de sauveteur à la piscine

24-06-13

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ouvert en novembre 2023 le poste de surveillant – sauveteur à la piscine pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste n'a donné aucun résultat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ouvrir la piscine municipale à la clientèle du camp de jour et au public pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues d'agences pour un service de sauveteurs.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'octroyer à Service de Sauveteurs Q.N. inc. un contrat de service d'un sauveteur pour la piscine du mercredi au samedi pour un total de 24 heures par semaine entre juin et août à un coût de 12 600.00\$, taxes en sus;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat avec l'entreprise pour l'été 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.11 Autorisation de dépenses - Réparations tracteur New Holland

24-06-14

CONSIDÉRANT QUE le tracteur New Holland de la municipalité nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour les pièces et le machinage.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'autoriser la dépense d'un montant total de 9677.07\$, taxes en sus, pour la réparation du tracteur New Holland.

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre ayant voté contre

Maire

Greffier-trésorier

5.12 Autorisation d'embauche d'un candidat aux postes d'animateur au camp de jour - été 2024 et de sauveteur à la piscine – été 2025

24-06-15 CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter un animateur au camp de jour pour l'été 2024 et de faire l'embauche d'un sauveteur à la piscine pour l'été 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de faire l'embauche d'un candidat intéressé à occuper ces deux postes.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE faire l'embauche de Odilon Matte à titre d'animateur au camp de jour 2024 et de prévoir son embauche à titre de sauveteur à la piscine pour l'été 2025;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail pour le poste d'animateur au camp de jour 2024;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail pour le poste de sauveteur à la piscine pour l'été 2025 avec une rémunération accordée au candidat pour les périodes de formation nécessaires à l'obtention par ce dernier du brevet de sauveteur national – piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Travaux publics

7.1 Installation de mesures de ralentissement – 4e Rang, Domaine des Pins et 2e Rang

24-06-16 CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire que les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité soient mieux respectées par les usagers de la route ;

CONSIDÉRANT la vitesse excessive des usagers de la route à certains endroits.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

D'inciter les usagers de la route à ralentir leur vitesse sur une portion du 4e Rang près de la rue Cannavina, sur la rue Domaine des Pins et sur une portion du 2e Rang ;

DE faire l'acquisition de mesures de ralentissement de la circulation et d'en faire l'installation aux endroits cités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Appels d'offre sur invitation – Contrat de déneigement

24-06-17 CONSIDÉRANT la valeur du contrat de déneigement pour la saison hivernale 2024-2025 estimée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon la valeur estimée du contrat, l'article 12.3 du règlement 355 portant sur la gestion contractuelle demande de transmettre des

Maire

Greffier-trésorier

invitations écrites à un minimum de deux fournisseurs susceptibles de remplir les exigences du contrat en plus de procéder à une demande de soumissions publique.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à inviter au moins deux fournisseurs à soumissionner ainsi qu'à procéder à un appel d'offres sur invitations pour un contrat de déneigement pour la saison hivernale ;

QU'un document d'appel d'offres soit rédigé afin d'être remis aux fournisseurs intéressés à soumissionner.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Sécurité incendie

9. Arts, culture et loisirs

9.1 Fête nationale 2024 - Nomination d'un membre au comité et collaboration de bénévoles

24-06-18

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-20 mandatant les membres du comité Arts et culture à organiser les festivités de la fête nationale du Québec dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation nécessite l'ajout d'un membre et la collaboration de bénévoles.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

DE faire la nomination de monsieur Félix Matte au sein du comité organisateur de la Fête nationale et de lui attribuer le titre de président de la Fête nationale 2024 ;

DE permettre au comité Arts et culture de recruter des bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Fête nationale 2024 – Horaire des festivités

24-06-19

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-20 mandatant les membres du comité Arts et culture à organiser les festivités de la fête nationale du Québec dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des activités qui seront tenues dans le cadre de la Fête nationale.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

DE tenir le 23 juin 2024 dès 13h00 les activités :

- Ouverture officielle et discours
- Expositions d'arts
- Jeux gonflables

Maire

Greffier-trésorier

- Vente de nourritures et breuvages
- Dévoilement de la plaque commémorative du Centre Michel-Lefebvre
- Artistes musicaux
- Feu de joie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

Le maire transmet des informations d'intérêt général aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

12. Questions des citoyens

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions et précise que la période de questions durera 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement numéro 300 portant sur la Régie interne des séances de la municipalité.

La période de questions débute à 20h20 et se termine à 20h42.

13. Levée de la séance

24-06-20 L'ordre du jour étant épuisé

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 14 mai 2024 soit levée à 20h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire